

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que, suivant l'article 410 de la Charte de la Ville, soient inscrites et décrites dans le répertoire des rues, comme rues ou avenues publiques, les rues suivantes:

Avenue Létang, depuis la rue Rose-de-Lima jusqu'à la rue Dufour.

Avenue du Parc et de l'Île, depuis la rue Rose-de-Lima jusqu'à 625 pieds environ au Sud de la rue Everett.

Rue Gaudry, depuis l'avenue Létang jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Simard, depuis l'avenue Létang jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Jetté, depuis l'avenue Létang jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Adéline, du côté Ouest de l'avenue du Parc et de l'Île jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Dufour, du côté Ouest de l'avenue du Parc et de l'Île jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Lévesque, du côté Ouest de l'avenue du Parc et de l'Île jusqu'aux limites Est de la Ville.

Rue Everett, du côté Ouest de l'avenue du Parc et de l'Île jusqu'aux limites Est de la Ville.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'effacer, du plan homologué de la Ville, la ligne homologuée du côté Ouest de la rue Resther, à partir de l'avenue Laurier jusqu'à la rue Boucher; et, de plus, de prier le Département en Loi d'exercer les procédures légales nécessaires à cette fin.

4.—Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$700, du crédit affecté aux employés divisionnaires (sectionmen), et d'appliquer ledit montant à l'achat de pardessus imperméables pour lesdits employés divisionnaires.

5.—**Résolu:** De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$2,500, du crédit affecté aux employés divisionnaires, et d'appliquer ledit montant au nettoyage des rues non pavées.

6.—**Résolu:** De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$5,000, du crédit affecté à l'arrosage des rues, et d'appliquer ce montant au macadam.

7.—**Résolu:** De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$1,000, du crédit affecté à l'arrosage des rues, et d'appliquer ce montant au paiement du coût de la construction de trottoirs en tant au paiement des nouvelles constructions. (M. l'échevin Giroux dissident.)

8.—**Résolu:** De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$1,000, du crédit affecté à l'enlèvement de la neige (ordinary snow removal), et d'appliquer ledit montant au nettoyage et réparations des égouts.

9.—**Résolu:** De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$400, du crédit affecté aux soupapes de sûreté, et d'appliquer ledit montant aux raccords d'égouts.

DELEGATIONS

10.—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission et représente qu'il est urgent de procéder à la construction de la troisième section de l'égout auxiliaire du quartier Saint-Denis.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que soit voté un crédit de \$40,000 afin de procéder, le plus tôt possible, à la construction de la troisième section de l'égout auxiliaire du quartier Saint-Denis, à partir de l'extrémité de la deuxième section (en voie de construction) jusqu'à l'église catholique; \$30,000 devant être payés par les propriétaires d'immeubles situés des deux côtés de la troisième section de l'égout auxiliaire, et \$10,000 par la Ville; ledit montant de \$30,000 étant la différence du coût entre un égout de 3" x 2" et un égout de 3' 6". Ledit égout auxiliaire desservira en même temps tous les immeubles situés des deux côtés de la troisième section de l'égout auxiliaire et donnera ainsi aux propriétaires les avantages d'un égout de plus de 3" x 2"; et, en conséquence, ces propriétaires devraient être taxés pour leur part de l'égout ordinaire de 3" x 2", conformément au

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that in conformity to article 410 of the City Charter to inscribe and describe in the Register of streets as public streets or avenues the following streets:

Létang Avenue, from Rose-de-Lima to Dufour street.

Park & Island Avenue, from Rose-de-Lima street to a distant about 625 feet South of Everett street.

Gaudry street, from Létang Avenue to Eastern City limits.

Simard street, from Létang Avenue to Eastern City limits.

Jetté street, from Létang Avenue to Eastern City limits.

Adéline street, from West side of Park & Island Avenue to Eastern City limits.

Dufour street, from West side of Park & Island Avenue to Eastern City limits.

Lévesque street, from West side of Park & Island Avenue to Eastern City limits.

Everett street, from West side of Park & Island Avenue to Eastern City limits.

3.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the homologated line on the West side of Resther street, from Laurier avenue to Boucher street, be erased from the homologated plan of the City; and, furthermore, that the Law Department be instructed to take the necessary legal proceedings to that effect.

4.—On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the sum of \$700 be varied from the appropriation voted for sectionmen, and that the same be applied to purchase waterproof coats for sectionmen.

5.—**Resolved:** That a report be made to Council recommending that the sum of \$2,500 be varied from the appropriation voted for sectionmen and that the same be applied to "Cleaning Unpaved streets."

6.—**Resolved:** That a report be made to Council recommending that the sum of \$5,000 be varied from the appropriation for street watering and that the same be applied to "Macadam."

7.—**Resolved:** That a report be made to Council recommending that the sum of \$1,000 be varied from the appropriation for street watering and that the same be applied to defray the cost of constructing wooden sidewalks in front of new houses. (Ald. Giroux dissenting.)

8.—**Resolved:** That a report be made to Council recommending that the sum of \$1,000 be varied from the appropriation voted for ordinary removal of snow and that the same be applied to "Cleaning Sewers and Repairs."

9.—**Resolved:** That a report be made to Council recommending that the sum of \$400 be varied from the appropriation voted for Safety Valves and that the same be applied to "Drain Connections."

DELEGATIONS

10.—Ald. Duquette appeared before the Committee and showed the necessity of proceeding with the construction of the third section of the St. Denis ward relieving sewer.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the sum of \$40,000 be voted in order to proceed, as soon as possible, with the construction of the third section of the St. Denis ward relieving sewer, from end of the second section (now under construction), to the Roman Catholic church; \$30,000 to be paid by the owners of real estate situated on both sides of the third section of the relieving sewer, and \$10,000 by the City; the said sum of \$30,000 being the cost between a 3" x 2" sewer, and a 3' 6" sewer. The said relieving sewer will at the same time take the drainage from all immovables situated on both sides of the third section of the relieving sewer, and therefore, by will give the benefit to the proprietors of same of a sewer of the dimension of more than 3" x 2" and, should therefore, be assessed for their portion of the ordinary sewer of 3" x 2", according to by-law No. 352, adopted by the City Council, 29th December 1905 (there being no other